

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-02C

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17

Votants : 19

M. Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – ASSAINISSEMENT

Considérant que les résultats issus du compte financier unique 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	65 719,18 €
Excédent de fonctionnement année 2024	43 778,69 €
Total Excédent de fonctionnement	109 497,87 €
Excédent d'investissement reporté	375 339,91 €
Excédent d'investissement année 2024	254 478,81 €
Total Excédent d'investissement	629 818,72 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissements reportées	100 399,77 €
Recettes d'investissements reportées	91 268,70 €
Solde Négatif	9 131,07 €

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

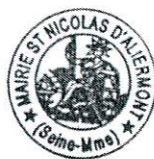
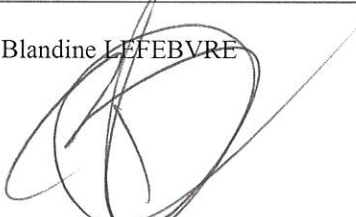
Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

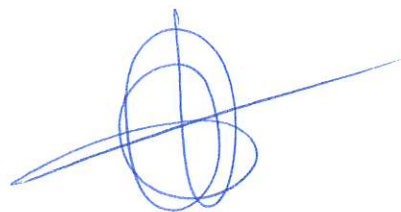
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Assainissement comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	109 497,87 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	629 818,72 €

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.